



Natixis informe le public que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes en 2012 figurent aux pages 332 et 333 du Document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2013 sous le n°D.13-0174.

Le Document de référence 2012 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site internet de la Société (www.natixis.com > Communication Financière > Information réglementée > Rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise) ainsi que sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège de la société Natixis.